



DÉMARCHES ADMINISTRATIVES



Première inscription en 1ère année (BA1) à l'EPB

- 👉 [Bienvenue à l'École Polytechnique de Bruxelles](#)
 - 👉 Dernières étapes pour valider mon inscription à l'ULB : [regardez la vidéo sur Youtube](#)
 - 👉 [Accès rapides vers les applications ULB](#) (MonULB, Université virtuelle, Horaires de cours et examens, mail, support informatique et autres)
 - 👉 Consultez votre horaire personnalisé via **MonULB -> Mes Etudes -> Horaires**
 - 👉 Vérifiez-le régulièrement (des changements de locaux sont possibles).
 - 👉 Inscrivez-vous [aux séries BA1](#).
-



Frais d'inscription

- Pour finaliser votre inscription, payez l'**acompte obligatoire** :
 - 50 € (étudiant-es UE)
 - 10% du minerval (hors-UE)
 - 👉 **Avant le 31 octobre.**
 - ⚠️ **Pas d'accès aux documents administratifs** (allocations familiales, STIB, attestations...), ni au PAE (programme annuel d'étudiant) **tant que l'acompte n'est pas payé.**
 - Acquittez-vous du **solde du minerval** pour **le 1er février au plus tard** :
 - 👉 [Frais d'inscription](#)
 - Besoin d'aide ? (Minerval réduit, bourse CFWB, matériel informatique...)
 - 👉 MonULB → **Mon Secrétariat Virtuel** → *Ma Situation Financière*
 - [Helpdesk](#)
 - [Support ULB](#)
-



Votre Programme Annuel d'Études (PAE)

- 👉 Pour tout savoir sur les PAE, consultez le document : « **Programme Annuel de l'Étudiant.e (PAE) : comment ça marche ?** »
 - Votre PAE est **constitué par le jury** en début d'année.
 - S'il n'est pas encore visible → *le jury y travaille encore.*
 - ⚠️ **Toutes les procédures et formulaires** sont disponibles dans **MonULB → mes applications -> MaFac**
 - Allègement (raisons : professionnel, double cursus académique, motifs médicaux ou sociaux, sportif.ve de haut niveau, en situation de handicap, entrepreneur.euse, jeune parent ...)
 - Allègement BA1 (après la session de janvier)
 - Equilibrage
 - Modification de PAE
 - Demande de ne pas créditer une note en échec (uniquement pour les BA)
-

Examens, notes et délibérations

Pour les étudiant.es de BA1

Cours du Q1

- Examens : **janvier, juin & août**
- Si <10/20 en janvier → vous pouvez repasser en juin sans réinscription (= rattrapage).
- ⚠ Si vous représentez l'examen en juin, la note de janvier est supprimée.

Cours du Q2

- Examens : **juin & août**
-  Après la session de janvier, vous pouvez demander :
 - un **allègement des cours du Q2** (formulaire dans Mafac)
 - une **réorientation**  [Séances d'information et d'orientation](#)

Pour les autres étudiant.es

Cours du Q1 → Examens en **janvier & août**

Cours du Q2 → Examens en **juin & août**

Notes

- Les notes partielles **>10/20** :
 - valables d'une session à l'autre,
 - ❌ pas d'une année à l'autre.
 - Vous pouvez **renoncer** à une note **≥10/20** :
 - demande maximum 48h avant la délibération de juillet,
 - via MonULB.
-

Certificat médical

En cas d'absence à un examen :

Envoyer un **certificat médical** (ou justificatif officiel) à la ou au **titulaire du cours** + copie au **secrétariat** (polytech@ulb.be).

⚠ **L'envoi du certificat ne garantit pas automatiquement** une nouvelle épreuve pendant la *même* session.

Accompagnement

Service d'accompagnement des apprentissages en Polytech -- **SAA-Polytech**

Besoin de faire le point sur votre méthode de travail ou toute difficulté qui entrave votre réussite ?

 coachpolytech@ulb.be

 aline.de.greef@ulb.be

 02 650 25 82

Disponible **lundi → vendredi**, sauf **mercredi**, aussi sur Teams.



Délibérations

- Consultez « **Horaire des sessions** » dans **MonULB** → **mes documents**.

⚠ Après les délibérations de la 1^{ère} session :

- Vous êtes automatiquement inscrit-e en seconde session si vous avez :
 - une seconde session, ou
 - un mémoire à représenter.

✗ Si vous ne souhaitez pas être inscrit-e :

- Vous devez vous désinscrire vous-même via le formulaire en ligne.
- Délai : 8 jours après les délibérations.
- Après ce délai → désinscription impossible.



Règlement général des études

Intégrant les règles portant sur les évaluations, les sessions et les jurys.

Disponible ici : [Règlement général des études - ULB](#)



Étudiant.es à besoins spécifiques (EBS)

Les étudiant.es qui rencontrent certaines **difficultés médicales, psychologiques, sociales ou spécifiques** peuvent obtenir le **statut EBS** (sportif.ve de haut niveau, en situation de handicap, entrepreneur.euse, jeune parent ...).

Ce statut permet de mettre en place des **aménagements adaptés** pour faciliter l'accès aux études supérieures.



Attribution du statut

- Le statut EBS est **décidé par une Commission d'experts**.
- La décision se fait sur base **d'un dossier complet** remis par l'étudiant-e.



Conséquences du statut

Une fois le statut EBS obtenu :

- La Faculté peut mettre en place des **aménagements raisonnables** (examens, cours, organisation...).
- Ces aménagements respectent toujours la **qualité de la formation**.
- Chaque faculté dispose de **référent.es EBS** qui accompagnent et suivent les étudiant.es dans leurs démarches.



Informations officielles

Tous les détails sont disponibles sur le site de l'ULB : [Accompagnement des étudiants à besoin spécifique](#)

Non-Finançabilité et recours

- Si à l'issue de votre seconde session vous recevez un e-mail vous notifiant que vous n'êtes pas autorisé.e à vous réinscrire dans le même programme d'études, vous aurez la possibilité d'introduire un recours contre ce refus d'admission auprès du Vice-Recteur aux Affaires étudiantes.

 **Vous devez attendre de recevoir la notification de refus d'inscription par email avant de pouvoir déposer un recours.**

La dérogation doit être introduite **en ligne dans les 15 jours calendrier à dater du lendemain de la notification du refus d'admission.**

 Procédure → [via support ULB](#)

- Lorsque vous cherchez à vous réinscrire sur MonULB, s'il ne vous est pas proposé d'introduire une demande de dérogation, alors :
 - soit vous êtes finançable,
 - soit non-finançable **avec avis de jury positif**, donc vous pouvez vous réinscrire.

 Vous pouvez consulter les règles de **finançabilité** sur les sites suivants :

- **ULB** : [Finançabilité - ULB](#)
 - **MesEtudes.be** : [Accueil Mes études - Site mes études](#)
-